



Resiliation de contrat de formation a distance

Par **9764k**, le **31/07/2015** à **14:39**

bonjour voila sa fait 4 mois je me suis inscrite a culture et formation pour devenir secrétaire médicale.mais apres quelque moi je voulus arrêter. donc g envoyé une lettre avec accuse réception pour résilier mon contrat .et ils mon répondu en disant que g dépasser les trois mois article 9 blabla. mois maintenant je ne sait plus quoi faire g peur q'ils fasent une saisie de mon compte et g relus le contrat il nya pas une seule ligne qui parle de l'article 9 du 12 juillet je ne sais plus la suite. ya rien la je suis embeter je ne trouve plus de solution .donc aide mois je ne sais plus quoi faire [smile17] [smile17].mercie d'avance

Par **citoyenalpha**, le **07/08/2015** à **21:12**

Bonjour

seule solution dans votre cas bloquer l'autorisation de prélèvement auprès de votre banque en espérant que la société ne saisisse pas la juridiction.

En effet vous avez contracté pour une formation de secrétaire médicale. Le délai de rétractation est dépassé. Les facilités de paiement ne signifient pas que le contrat est mensuel.

Par conséquent vous êtes bien redevable du montant total de la formation. La société pourra donc vous poursuivre devant la juridiction pour obtenir le paiement de sa créance.

Restant à votre disposition

Par **Tisuisse**, le **08/08/2015** à **08:27**

Bonjour 9764k,

Je ne sais si vous avez l'intention de devenir sevrétaire, que ce soit dans le milieu médical ou non, mais vous feriez bien de commencer par prendre des cours d'orthographe parce que votre demande est truffée de fautes. Ce n'est pas un reproche que je vous fais mais une simple constatation.

Bien à vous.